

Notes de lecture

Malgré un style souvent pesant, l'un et l'autre ouvrages seront fort utiles à la connaissance de la vie politique de ce petit pays passablement ignoré des médias français.

(M.N.A.B.)

UN REVENU ET UNE ACTIVITÉ POUR TOUS

André Romieu

Editions L'Harmattan. 1998, 148 pages.

Partant du constat que nous ne connaissons plus jamais le plein emploi, des économistes défendent la nécessité de garantir un revenu d'existence à chaque citoyen.

Nous produisons de plus en plus de richesses mais nous sommes impuissants à en faire profiter tous les humains et les inégalités s'accroissent, l'exclusion atteint de plus en plus de gens. Pour André Romieu : *«Il n'est pas humainement admissible que l'augmentation de la productivité du travail qui est un progrès économique générateur de richesses aboutisse à une régression sociale»*. En tant que syndicaliste, en tant que citoyen on ne peut que partager cette opinion.

Des réformes s'imposent donc. Les acteurs du changement sont les citoyens eux-mêmes, les hommes politiques, les entreprises, les associations. Il faut mettre en place des institutions communautaires ouvertes à la participation et mettre à la disposition des intéressés un ensemble de moyens d'éducation, d'information, de communication et d'action.

Mais pour l'auteur rien ne sera réglé si nous ne changeons rien dans l'actuel système de répartition des revenus. Il faut casser la rigidité de la relation emploi-revenu. Il faut instaurer le revenu d'existence. En quoi consiste-t-il ? Il s'agit d'un revenu, c'est-à-dire du produit monétaire d'une création de richesse. *«Il correspond à la part de la richesse totale qui a un caractère collectif et ne peut être individualisé»*. Chacun le cumule avec ses revenus personnels de toute nature. Il se distingue du RMI car il est alloué à tous les citoyens dès leur naissance et pour toujours ; il est déterminé en fonction de la richesse nationale (1 600 francs par mois en 1995, 1 800 francs en 1998).

En 1995 il aurait représenté une dotation annuelle de 1 100 milliards, dont 850 correspondant aux allocations auxquelles il se substituait en tout ou en partie, ce qui plafonnerait son coût global à 250 milliards. Il serait mis en service progressivement dans le cadre d'une loi de programme quinquennale sans entraîner de surcharge fiscale. Ce revenu devrait faciliter et accélérer le passage de l'emploi salarié précaire à la pluri-activité.

Voilà des idées avancées pour répondre à la crise de notre société moderne. Mais cette utopie est-elle réaliste ? Peut-elle se réaliser dans un seul pays ? Et le débat n'est toujours pas tranché entre ceux qui prétendent que nous ne retrouverons jamais le plein emploi et ceux qui misent sur le développement des nouvelles technologies.

(J.D.)

Signalons : le premier **CD-ROM** de la négociation collective en matière de formation professionnelle «outil de travail, de formation et d'information destiné aux professionnels, acteurs au quotidien ou négociateurs» a été réalisé par le Centre INFFO sur la demande du CPNFP qui regroupe les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations professionnelles de salariés signataires des accords paritaires nationaux sur la formation professionnelle.

Renseignements et diffusion : Centre INFFO, Tel : 01 41 25 22 22, service clientèle-Marketing)

Un certain nombre d'ouvrages édités récemment portent sur la RTT :

• **«La mise en œuvre des 35 heures dans l'entreprise»**. LEGI SOCIAL, Supplément au n° 52, septembre 1998. Groupe Revue Fiduciaire (& 01 41 83 52 52).

• **«Négociateur et appliquer les 35 heures»** avec un point spécial consacré au problème particulier du temps de travail des cadres. Liaisons sociales (& 01 41 29 99 92). Septembre 1998, 142 pages, 180 francs + 29 francs de participation aux frais d'envoi.